

50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Compte-rendu Séance du Conseil d'administration

Jeudi 27 novembre 2025 – 10h-13h – en ligne

Étaient présent.es

Mathilde Sauvillers – Collège production artistique / création

Ruchi Anadkat – Collège production artistique / création

Darya Brient – Galerie de l'Est – Collège marché de l'art / philanthropie

Frac Grand Large – Hauts-de-France, représenté par Clémentine Julle-Danière – Collège diffusion & accompagnement

LaM, représenté par Benoit Villain – Collège diffusion & accompagnement

espace 36, représenté par Benoît Warzée – Collège diffusion & accompagnement

esä Dunkerque-Tourcoing, représenté par Thierry Heynen – Collège formation / transmission

Le Fresnoy – Studio national représenté par Michèle Vibert – Collège formation / transmission

POLARIS, représenté par Anne Rivollet – Collège formation / transmission

Lucie Orbie – 50° NORD – 3° EST – secrétaire générale

Étaient excusé.es et représenté.es avec délégation de pouvoir

Pierre-Olivier Rollin – BPS22 (Collège diffusion & accompagnement) et Marc Lasseaux (Collège marché de l'art & philanthropie) donnent pouvoir à l'esä Dunkerque-Tourcoing.

Clotilde Boitel (Collège production artistique / création) donne pouvoir à Ruchi Anadkat.

Maxime Manac'h (Collège production artistique / création) donne pouvoir à Ruchi Anadkat.

Grégory Fenoglio – L'être lieu (Collège diffusion / accompagnement) donne pouvoir au LaM.

Camille Martel et Elisabeth Bérard – la malterie arts visuels (Collège formation / transmission) donne pouvoir au Fresnoy – Studio national.

Étaient excusé.es

Vincent Dumesnil – La chambre d'eau – Collège diffusion & accompagnement

Nathalie Poisson-Cogez – esä Dunkerque-Tourcoing – Collège formation / transmission

15 membres du Conseil d'administration étaient représentés sur 16 à jour de leur cotisation. Le quorum défini dans les statuts est atteint. Le Conseil d'administration peut délibérer.



50° NORD
— 3° EST



50° NORD — 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 23 septembre 2025
2. Examen des nouvelles adhésions
3. Approbation du budget prévisionnel 2026 rectifié
4. Point d'information sur les stagiaires accompagnés par l'association
5. Point d'avancé sur le programme ÉCLATS
6. Approbation de la participation de l'association au consortium « pôle mobilité » du LABA dans le cadre d'Erasmus +
7. Point sur les 1ères assises régionales des arts visuels
8. Point sur la rencontre entre le CNAP et les réseaux territoriaux
9. Tour de table sur la situation socio-économique et politique 2025 et prospectives 2026 des membres et retour sur les questionnements croisés au sein du comité de pilotage du CRAC Hauts-de-France et du COREPS Hauts-de-France
10. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 23 septembre 2025

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 23 septembre 2025.

2. Examen des nouvelles adhésions

Le pôle a reçu 5 nouvelles demandes d'adhésion au 26 novembre 2025, réparties dans les différents collèges comme suit :

- 2 nouvelles adhésions au sein du collège production artistique / création,
- 3 nouvelles adhésions au sein du collège formation & transmission.

Le Conseil d'administration acte les adhésions suivantes :

Jean-Philippe Tricot, Lille (59) — Collège production artistique / création

Xavier Cauchy, Lille (59) — Collège production artistique / création

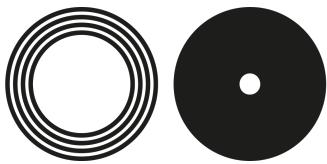
Mathieu Mercier, Lille (59) — Collège formation & transmission

Service culture — UPHF, Aulnoy-lez-Valenciennes (59) — Collège formation & transmission

Véronique Dalle, Lille (59) — Collège formation & transmission



50° NORD
— 3° EST



50° NORD — 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

3. Approbation du budget prévisionnel 2026 rectifié

En vue du 30ème anniversaire de la structure, le Département du Nord souhaite augmenter son soutien envers l'association et l'invite à effectuer une demande de subvention à hauteur de 30.000€ en 2026, soit 6000€ de plus qu'en 2025.

Ce delta a majoritairement été fléché sur la rencontre annuelle ainsi que sur des rectificatifs sur les charges sociales (augmentation des complémentaires santés) et les assurances.

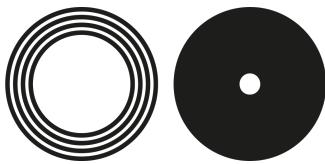
Thierry Heynen approuve ce choix et appelle à être prudent au regard de la situation actuelle et à l'avenir.

Le Conseil d'administration approuve également à l'unanimité le budget prévisionnel 2026 suivant.

	CHARGES (€ TTC)		PRODUITS (€ TTC)
606 – Achat non stockés de matières et fournitures	2550	70 VENTE DE PRODUITS FABRIQUÉS ET PRESTATIONS	0
613 – Locations	3730		
615 – Entretiens et réparations	400	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	136300
616 – Primes d'assurance	2200	État – DRAC Hauts-de-France	5000
622 – Honoraires	13500	État – Rectorat de Lille	1300
623 – Publicité, publications, RP	7890	Région Hauts-de-France	90000
625 – Déplacements, missions, réceptions	7270	Département du Nord	30000
626 – Frais postaux et de télécommunications	1960	Département de la Somme	2000
627 – Services bancaires et assimilés	300	Département du Pas-de-Calais	2000
628 – Divers	3500	Département de l'Oise	2000
63 – Impôts, taxes et versements assimilés	1600	MEL	4000
64 – Charges de personnel	101700	ADAGP	2000
65 – Autres charges de gestion courante	8000		
68 – Dotations aux amortissements	1700	75 – COTISATIONS	18000
SOUS-TOTAL CHARGES	156300	SOUS-TOTAL PRODUITS	156300



50° NORD
— 3° EST



50° NORD — 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

VALORISATIONS AIDES EN NATURE ET MUTUALISATIONS	67960	VALORISATIONS AIDES EN NATURE ET MUTUALISATIONS	67960
Frais de transports bus de liaison pris en charge par le Département du Nord	10000	Prestations en nature	60075
Mise à disposition d'espaces	26000	Personnel des structures membres mis à disposition pour les chantiers et actions	7885
Mise à disposition du personnel des personnes morales adhérentes et personnes physiques bénévoles sur les chantiers participatifs	7885		
Mise à disposition d'espaces de travail - ESA Dunkerque-Tourcoing / Ville de Tourcoing	24075		
TOTAL CHARGES	224260	TOTAL PRODUITS	224260

4. Point d'information sur les stagiaires accompagnés par l'association

L'association accueille depuis le 20 octobre jusqu'au 5 décembre 2025 Madleen Hugon, étudiante à l'université de Lille en parcours culture et arts plastiques, en tant qu'assistante de la secrétaire générale dans la préparation des 1ères assises régionales des arts visuels. Elle accueillera par ailleurs Margaux Hallot du 8 janvier au 27 février 2026, actuellement en formation à l'ICART de Lille. Elle assistera Ségolène Jugan-Gabriel à la coordination éditoriale de la publication ÉCLATS.

5. Point d'avancé sur le programme ÉCLATS

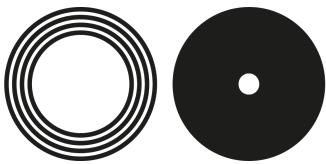
Le vendredi 7 novembre se sont réunis les porteurs de projets des différentes alliances. L'échange sur les conventionnements débutera à la suite des assises régionales.

Le 21 octobre dernier, Lucie Orbis a été reçue par Gaëlle Poulard et Maurine Demailly - Région Hauts-de-France - dans le but que le programme ÉCLATS puisse s'appuyer sur les dispositifs régionaux - point vu avec Caroline Sévin, directrice de la DCAPC - Direction de la Création Artistique et des Pratiques Culturelles de la Région Hauts-de-France. Un cahier des charges complet leur a été transmis à la suite du rendez-vous afin qu'elles puissent étudier la faisabilité technique de cet appui. Un nouveau point est prévu le 15 décembre prochain.

À la suite d'un échange portant sur la recherche de fonds permettant de financer les deux salons professionnels, avec le BPS22 et le Frac Grand Large - Hauts-de-France, le pôle s'est tourné vers le dispositif de coopération transfrontalier Hauts-de-France/Wallonie. Cependant, celui-ci reste en attente d'arbitrage sur son renouvellement avec une convention se terminant en 2025.



50° NORD
— 3° EST



50° NORD — 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

À la lecture d'une note rédigée par les 3 parties, la Région Hauts-de-France nous a orienté vers le programme Interreg FR/W/VL (France – Wallonie – Vlaanderen) – micro-projet, sous l'objectif 4.7. Celui-ci devra être déposé avant le 19 janvier prochain sur un micro-projet de 18 mois. Les salons professionnels seront considérés comme un des livrables. Le programme ECLATS ferait objet d'un financement dans son intégralité.

Clémentine Julie-Danière précise l'orientation des deux salons professionnels en livrables plutôt qu'en objet principal de ce projet. Cela tient de la nature du financement des projets Interreg qui priorise la coopération, sur les rencontres, les échanges interprofessionnels et interculturels. De ce fait, c'est autour de cet axe-là qu'il était nécessaire d'éclairer l'ensemble du projet. La deuxième raison pour laquelle on axe sur la coopération et les échanges interprofessionnels répond à une question très pragmatique de calendrier. En observant la temporalité de notre projet, on était sur 24 mois, là où le projet Interreg se positionne sur 18 mois. On voulait autant que possible éviter de tordre notre projet pour répondre à des projets de financement. En superposant les calques et en pensant que la finalité de notre projet n'est pas les deux salons – ce qui fait plus de sens stratégiquement et philosophiquement – , il y aurait :

- un salon au démarrage et un lancement
- une période de rencontres, d'échanges et de déploiement de cet axe de formations et de rencontres
- un deuxième salon qui sera un temps de synthèse, de rassemblement et un peu de finalisation.

Ainsi, ces deux salons sont pensés comme étant des bornes au sein de ce projet.

Thierry Heynen interroge la présence d'un partenariat flamand dans la construction d'un micro-projet interreg, et demande si le dossier devra être rédigé en français et en flamand.

Lucie Orbie répond qu'il n'y a pas d'obligation à avoir un partenaire flamand mais que cela est recommandé.

Benoit Villain appuie le fait que sur le site il y est inscrit qu'il n'y a pas d'obligation à avoir un partenaire flamand et que l'obligation porte sur le fait d'avoir un partenaire par pays. Il souligne que la problématique avec la Belgique est qu'il y a deux régions-entités, la Flandre et la Wallonie, d'où cet Interreg tripartite alors qu'il n'y a que deux pays. Parmi les projets présentés sur le site internet du programme en cours, il y a des projets où il n'y a que des Wallons et des Français. Cela existe néanmoins, c'est compliqué car pour ce programme 2020–2027, le secrétariat technique conjoint est dirigé par les flamands. Tous les sept ans, à chaque programme, le secrétariat technique conjoint change.

L'analyse positive est que l'appel du 19 janvier est le dernier du programme et qu'il reste plus de 50% du budget. Cette somme est de l'argent européen qui doit être dépensé afin de répondre à leur programme Interreg.

Par contre, même si on ne travaille qu'avec des francophones, le dossier administratif doit être déposé et traduit en flamand. Une attention particulière est portée à la qualité de la traduction, de ce fait, il faut compter une bonne semaine pour la traduction.



50° NORD
— 3° EST



50° NORD — 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Lucie Orbie reprend la parole pour préciser la demande d'approbation pour la participation à un micro-projet Interreg avec le BPS22 et le Frac Grand-Large - Hauts-de-France et que le pôle soit opérateur partenaire et non pas chef de file.

Benoît Warzée demande qui est le chef de file qui recevra l'argent et le distribuera.

Lucie Orbie répond que cela n'a pas encore été décidé entre le BPS22 et le Frac Grand-Large - Hauts-de-France.

Thierry Heynen propose que nous puissions associer un partenaire flamand dans le projet, à voir avec le BPSS22. Clémentine Julie-Danière questionne la ré-écriture du projet que cela amènerait. Lucie Orbie ajoute que le projet a été pensé entre la Wallonie et les Hauts-de-France. Ajouter un partenaire flamand redimensionnerait le projet et le ferait évoluer trop rapidement. De plus, elle ajoute que le manque de temps ne permet de faire connaissance et de créer une belle collaboration avec une nouvelle structure.

Benoit Villain interroge si une solution alternative est envisagée en cas de refus à l'appel à micro-projet. Lucie Orbie précise que les salons professionnels ne sont pas intégrés au programme d'activité pour ne pas les associer directement au fonctionnement.

Benoit Villain précise qu'il en parle vis-à-vis du dispositif ECLATS.

Lucie Orbie précise que les salons ont toujours été annoncés comme déficitaires pour le budget et qu'il était nécessaire de rechercher des fonds supplémentaires pour les organiser et les réaliser.

Benoit Villain conclue que s'il n'y a pas les fonds du micro-projet, il n'y aura pas ces salons. Lucie Orbie précise que ces temps de visibilité prendront une autre dimension le cas échéant (par exemple lancement d'édition avec peut-être une rencontre).

Thierry Heynen, Benoit Villain, Mahtilde Sauvillers partagent le fait que sans opportunité et lien fort entre une structure flamande et BPS22, qu'au regard du temps impari et de la construction du projet, il n'est pas nécessaire de chercher à ajouter un partenaire flamand au micro-projet Interreg.

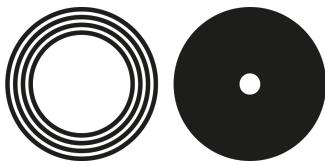
Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition de participer à un micro-projet Interreg avec le BPS22 et le Frac Grand Large Hauts-de-France en tant qu'opérateur partenaire.

6. Approbation de la participation de l'association au consortium « pôle mobilité » du LABA dans le cadre d'Erasmus +

Dans la poursuite des derniers échanges du Conseil d'administration informant de la continuité d'accompagnement du pôle par On the Move dans le cadre du programme PARI, le pôle a pu échanger avec le LABA sur le dispositif Erasmus +. Dans le cadre d'un des webinaires, le LABA a informé que certains consortiums accrédités (dont celui qu'il anime : le pôle mobilité du LABA) reste ouvert à de nouveaux partenaires.



50° NORD
— 3° EST



50° NORD — 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Le réseau Diagonal, le réseau DDA – Document d'Artistes et 50° NORD – 3° EST ont saisi l'opportunité de pouvoir intégrer le consortium dès 2026, avec la mise en route de premiers projets de mobilité à l'échelle européenne dès septembre 2026.

Pour toute nouvelle intégration, il suffit d'être accepté par le consortium et de s'acquitter d'une adhésion annuelle (montant de la cotisation annuelle fixée selon le budget annuel de la structure adhérente).

Si la démarche est lancée, un comité de pilotage composé de membres intéressés par une mobilité européenne sera organisé au sein du pôle. Celui-ci aura pour objet de définir les demandes de mobilités groupées.

Le LABA intervient dans l'accréditation du consortium afin de pouvoir bénéficier de fonds Erasmus +, orienter dans les différentes entrées possibles selon le projet de mobilité, cadrer toutes les demandes et faciliter leur traitement. Le LABA ne se commissionne pas sur les projets accompagnés. Il sera demandé à l'association d'identifier ses besoins en termes de mobilité professionnelle, de faire parvenir les contrats pédagogiques, de gérer le budget du projet (arrivant en 2 parties : 60% puis le solde de 40% pouvant arriver jusqu'à un an et demi plus tard), transmettre les justificatifs liés à la mobilité des apprenants et participer à des rendez-vous préparatoires avec le LABA et des rencontres annuelles avec le consortium en visio.

Question adhésion, l'association se trouve sur la deuxième tranche ce qui correspondrait à 350€ par an. Si l'engagement s'effectue aujourd'hui, il sera de deux ans (années 2026 et 2027).

Le LABA a deux accréditations : jeunesse et adultes apprenants. Pour les projets Erasmus +, il est nécessaire de définir les bénéficiaires et les bénéficiaires finaux qui peuvent être différents des bénéficiaires. Par exemple, si on s'adresse aux artistes, les bénéficiaires finaux seront les artistes. Si on s'adresse en bénéficiaires aux professionnels de la médiation culturelle, il se peut que selon le projet qui est défini, il se pourrait que les bénéficiaires finaux soient ceux liés à l'accréditation jeunesse. Les fonctionnements ne sont pas les mêmes mais LABA pourront nous accompagner.

Il est important de comprendre que cela ne s'adressera pas à tous les membres du pôle.

Benoit Villain appuie la participation de l'association au consortium en précisant que cette adhésion est tout fait logique et en cohérence avec les axes abordés et développé lors des assises.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la demande d'entrée au sein du consortium du LABA pour les années 2026-2027. Sous réserve d'acceptation, le Conseil d'administration approuve son adhésion au LABA sur la même période.

7. Point sur les 1ères assises régionales des arts visuels

Plus de 190 personnes sont attendues.

Ces assises portent un véritable engouement généralisé tant auprès des partenaires financiers que des acteurs. Le comité de pilotage se réunira le vendredi 5 décembre à 10h pour un bilan dans le but d'améliorer la prochaine édition.



50° NORD
— 3° EST



50° NORD — 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

8. Point sur la rencontre entre le CNAP et les réseaux territoriaux

Le CNAP a reçu le 22 octobre dernier les réseaux territoriaux dans le but d'échanger respectivement sur nos projets en termes de ressource professionnelle. Le CNAP était représenté par Béatrice Salmon, directrice et par Simon André-Deconchat, directeur adjoint. Tous deux ont rappelé les missions du CNAP et sa manière de travailler avec les acteurs. Depuis deux ans et avec l'arrivée d'Antinéa Garnier et de Faustine Lavée, la DGCA a consolidé la mission ressource du CNAP et la nécessité d'entrer dans un processus de dialogue.

Il a ainsi fait état des actions menées : recensement des acteurs de la ressource (non publique pour le moment) définis selon des typologies de missions, nouvelle modélisation du site internet avec une consolidation de la ressource professionnelle, mise à jour et création de guides (à venir : bourses et prix, fiche-pratique sur les politiques de la ville avec la Fraap), mise en place d'une assistance juridique gratuite à partir de 2026 pour tous les acteurs des arts visuels, création d'une newsletter, volonté de réfléchir sur une mission d'observation, en lien avec les réseaux et pôles territoriaux afin de réaliser des études du secteur d'activité..

Par la suite, l'ensemble des réseaux et pôles territoriaux présents ont pu échanger sur les actions produites en termes de ressources professionnelles.

Le CNAP est revenu sur la dynamique des SODAVI et souhaite ainsi inscrire sa démarche dans une stratégie territoriale en lien avec les réseaux et pôles territoriaux.

Le CNAP a proposé de partager avec nous la cartographie de recensement des acteurs de la ressource professionnelle dans le but d'accompagner la sortie de ce nouvel outil. Sur un second niveau, le CNAP propose de pouvoir identifier et valoriser de nouveaux acteurs de la ressource professionnelle, car la cartographie montre des zones blanches où la nécessité d'acteurs de proximité a déjà été perçu par 50°N-3°E (avec les CIO arts visuels) et ASTRE (avec son dispositif relais ressource). En parallèle de l'identification de ces acteurs, le CNAP propose de lancer un appel d'offres co-rédigé avec les pôles et réseaux dans le but de proposer une formation complète sur tous les aspects réglementaires, avec un point sociologique sur la construction des carrières. Le CNAP souhaite également que nous puissions saisir des nouveaux outils de communication. Nous avons proposé en ce sens que le CNAP puisse coordonner nos synergies afin dans un premier temps de mutualiser nos webinaires d'information puis d'arriver à travailler un rétro-planning commun.

Le CNAP proposera un rétroplanning de travail pour 2026, à raison de 3 rencontres par an.

Par ailleurs, les ambassadeur.ices du pôle rencontreront le service de la ressource professionnelle du CNAP en février prochain.

Thierry Heynen revient sur l'avis de la Cour des comptes que la Ministre s'oppose à la fermeture du CNAP.

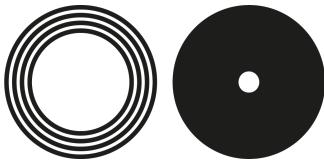
Benoit Warzeé revient sur les différents courriers et tribune/pétition en soutien au CNAP, où le CIPAC s'est clairement positionné : https://www.change.org/p/d%C3%A9fendre-le-cnap-c-est-d%C3%A9fendre-une-id%C3%A9e-partage%C3%A9e-de-la-culture?redirect_reason=guest_user.

9. Tour d'écran sur la situation socio-économique et politique 2025 et prospectives 2026 des membres et retour sur les questionnements croisés au sein du comité de pilotage du CRAC Hauts-de-France et du COREPS Hauts-de-France

Sur une proposition de Lucie Orbis, Benoit Villain prend la parole sur le point à l'ordre du jour, où il précise qu'il n'y a pas d'obligation de prise de parole.



50° NORD
— 3° EST



50° NORD — 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Espace 36 :

Depuis 2 ans, l'association traverse une crise RH interne sur le poste de gestion culturelle. La personne présente depuis 10 mois part demain. Dans une situation structurellement compliquée, il est difficile de décrocher des budgets complémentaires et de construire des projets pouvant apporter du budget complémentaire pour le fonctionnement. La structure est passée d'une quinzaine d'actions par an à 2-3. L'espace 36 a été assez épargné par ailleurs par les baisses des collectivités territoriales (une seule baisse de 10% du côté du Département du Pas-de-Calais, avec une sauvegarde des actions associatives). Aucune visibilité sur 2026.

Le Fresnoy – Studio national :

Tournant majeur de l'institution avec une nouvelle directrice venant d'être nommée (CP à venir). Pas d'alerte particulière côté financier. Néanmoins, on subit une baisse d'activité comme tous. Pas d'exposition au printemps, continuité de la réduction de la part événementielle de la structure. Problématique sur le coût des fluides.

POLARIS :

Réception de fonds pour la coopération mutualisée. Très contraint sur la réalisation des actions au sein des écoles et fonds complémentaires à l'international trouvés.

ESA Dunkerque-Tourcoing :

Deux points d'alerte :

- baisse de la contribution de la Région HDF (seule école d'art concernée car contribution régionale supérieure à 500KE), demande de revenir sur sa décision car injuste face à l'école bi-sites. Pénalisé face aux autres écoles d'art de la Région. Hilaire Multon a précisé qu'il ne fallait pas espérer le budget en 2026.
- hausse du coût des fluides. Retour de la Ville de Tourcoing sur la hausse des fluides depuis 2-3 ans, en passant de 100K à 171KE pour les charges. Acceptation d'un étalement. Aujourd'hui les fluides vont représenter 10% du budget global. Les salaires : 83% du budget, qui a tendance à grossir avec l'évolution des carrières. Arrive sur un étranglement.

Limite sur la recherche d'économies, où les marges récupérées sont immédiatement dépensées.

→ 2026 : que va-t-il se passer au niveau de l'Etat ? Quel montant aux collectivités territoriales ?

Inquiétude sur les choix politiques à venir des collectivités territoriales. Signes avant-coureurs sur les régions (Pays-de-la-Loire, Grand Est), et choix de collectivités où un parti modéré peut aujourd'hui peut s'attaquer à la culture.

Lucie Orbis – en complément de l'analyse de Thierry Heynen : projet de loi de décentralisation courant 2026, en lien avec le rapport Woerth, avec la possibilité de redéfinir la compétence partagée de la culture.

Mathilde Sauvillers :

Bien qu'ayant participé à 5 salons, année vide côté vente. Sélectionnée cependant pour une biennale au Palais d'Arlon. Besoin d'avoir un lieu de présentation de la scène actuelle, avec une sélection afin d'avoir une reconnaissance et une visibilité auprès du grand public et des professionnels. Rappeler que les artistes ont besoin de vendre aussi pour vivre. À noter : le salon des indépendants est une possibilité très coûteuse pour les artistes participants.



50° NORD
— 3° EST



50° NORD — 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Benoit Villain : situation partagée par de nombreux artistes.

Anne Rivollet : propose de monter un groupe de travail sur le sujet avec des artistes sur la question de leur survie.

Ruchi Anadkat : revient sur le travail sur la continuité de revenu des artistes-auteurs.

Questionnements :

- quels sont les pièges administratifs les plus fréquents ? Comment il est distribué ?
- éligibilité : 300 h/ smic ... : sont-ils adaptés à la réalité des artistes ? Comment seront calculées ses heures ?
- hausse de contribution risque-t-elle de réduire les offres proposées ?
- comment France travail peut-il apprendre à accompagner les acteurs artistiques ?
- peut-il couvrir des périodes de travail non rémunérées ?
- est-ce qu'il y a des artistes comme moi qui sollicitent des structures comme la malterie, ou travailleur.ses de l'art 59 ?

Lucie Orbis précise que les différentes parties prenantes ont été auditionnées dans le cadre de cette mission flash.

Darya Brient – Galerie de l'Est :

Seule employée de sa propre initiative. Guerre sur la défense des artistes russes.

Dépend du marché de l'art. Pas d'aides publiques pour le moment.

Problématique complémentaire sur les droits de douane sur le coût de vente de l'oeuvre.

Cette année : investissement dans les foires d'art. La partie expérimentale descend pour des propositions plus conventionnelles.

Besoin des artistes d'être soutenu.

Frac Grand Large Hauts-de-France :

Beaucoup de chance au sein du Frac Grand Large. Super équipe, mobilisée dans la rencontre de l'art, face aux contraintes budgétaires (réinvention des manières de faire).

Le public reste curieux malgré l'évolution des idéologies en politiques.

Effet de ciseau. L'ensemble des charges correspond aux produits. Pas de marge artistique. Chaque exposition doit pouvoir trouver les moyens de son financement. Changement radical de modèle.

Demande de s'inscrire dans un modèle ultra-libéral, où les partenaires financiers ne le sont pas forcément (injonctions contradictoires permanentes). Faire de l'art de l'écosystème pas forcément aidé par les services techniques des tutelles.

Aujourd'hui, travail sur une envie partagée. Par ailleurs, la peur bloque tout / manque d'ambition.

LaM :

Situation particulière – fermée mais programme hors les murs ambitieux.

Réouverture en février 2026.

Équipe scindée en deux aujourd'hui. Quotidien complexe. Mais privilégié, actuellement dans une bulle. Projet protégé, avec une institution publique qui soutient très largement : MEL.

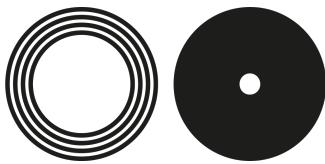
Se prépare à une diversification des recettes, allonge de la durée des expositions, politique de tarification des locations d'oeuvres à l'échelle internationale. Départs non remplacés.

Sujet important : rapport au politique / modèle EPCC. Interrogation sur la mission d'acquisition.

Situation très différentes d'une région et d'une collectivité à l'autre. Les choses ne se reconfigurent pas de la même façon. Exemple du Château Coquelle contraint à de fortes transformations.



50° NORD
— 3° EST



Points d'information :

→ CRAC Hauts-de-France se mobilise pour interpeller les candidats dans le cadre des municipales 2026 sur leur politique culturelle. Mise en relation avec les médias dans le cadre de débats sur plusieurs communes de la région.

10. Questions diverses

_ point sur l'attribution des dernières demandes de subvention pour 2025 :

Département du Nord : 24 000 euros

Département de la Somme : 1400 euros

Département de l'Oise : 0 euro

_ L'association fera appel à Harmonium sur la gestion comptable de l'association et Illusion Macadam pour le social à partir du 1er janvier 2026.

_ Jean Pommerolle nous a fait parvenir sa démission pour des raisons personnelles. Très fragiles actuellement, il préfère quitter son siège au sein du Conseil d'administration et du Bureau. Pour autant, il garde sa mission d'ambassadeur auprès de Naïs Ornada de la Maison des Arts et des Loisirs de Laon.

Lucie Orbis souligne la place vacante au sein du bureau. Cela revient aux membres du Bureau s'ils souhaitent réintégrer une nouvelle personne jusqu'à la fin du mandat en 2027.

La place au sein du Conseil d'administration pourra faire l'objet d'un vote à la prochaine assemblée nationale.

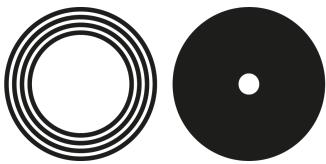
Ces points seront abordés au prochain Conseil d'administration.

Benoit Villain propose qu'il y ait une tournée des ambassadeurs avec un ou plusieurs membres du Bureau.

La prochaine rencontre des ambassadeurs est fixée au 13 février 2026.

_ Un groupement d'employeurs culture va naître d'ici fin 2026. Selon les premiers résultats de l'enquête portée par Filage, celui-ci devrait principalement répondre au secteur du spectacle vivant, mais il est encore possible de l'ouvrir et que celui-ci puisse répondre aux besoins de chacun. Appel à manifestation : <https://framaforms.org/phase-de-creation-du-groupement-d-employeurs-et-employeuses-culture-en-hdf-1762358028>





50° NORD — 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

_ L'AFDAS invite le pôle à devenir membre du copil AFDAS/DREETS HDF au sujet d'un projet expérimental en Hauts-de-France, soutenu par la DREETS au bénéfice des professionnels du spectacle, de la création, de l'audiovisuel.

L'objectif de cette action est de lever les freins dans l'accès à la formation des professionnels du spectacle et de la création, indépendamment de leur situation / statut.

L'Afdas Hauts-de-France, en lien avec la DREETS, par cette expérimentation en région, souhaite favoriser l'accès à des formations et travailler avec les têtes de réseau pour en définir une stratégie partagée.

Cette démarche vise à favoriser le développement de la formation et la professionnalisation dans les secteurs de l'audiovisuel, du spectacle vivant et de la création. Elle a également pour objectif de faciliter les transitions, les réorientations et les reconversions des professionnels dans une logique de sécurisation de leurs parcours. La pluriactivité sera aussi l'un des leviers de développement abordé.

La période du copil : du 1er décembre 2025 au 1er décembre 2027.

Lucie Orbis a rencontré récemment la déléguée régionale de l'Afdas. Le pôle travaillera conjointement avec l'Afdas sur un accompagnement à l'alternance dans les arts visuels, donc aussi bien avec les organismes de formation qui accompagnent ces alternants dans leur parcours, que les employeurs.

Benoit Villain demande la date échéance pour répondre à la sollicitation de l'Afdas. Lucie Orbis précise que le comité de pilotage se réunira le 15 décembre 2025. De ce fait, il faut se positionner maintenant.

Benoit Villain s'inquiète des membres du pôle qui sont eux-mêmes dans la formation. Quelle position adoptée par rapport à nos membres qui sont eux-mêmes dans une activité de formation et qui sont eux-mêmes parfois associés à l'Afdas pour des projets ?

Lucie Orbis précise que les destinataires du mail de sollicitation de l'Afdas, en plus du pôle, sont noranim, Filages, Hautes Fidélités, Acte Pro et la malterie arts visuels.

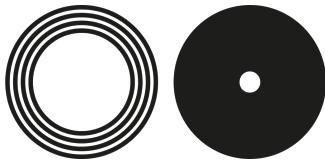
Benoit Villain juge que c'est un peu délicat de répondre là, comme ça et d'ici le 15 décembre, alors que début janvier, les coprésidents du pôle rencontreront la coprésidence de la malterie arts visuels. Cette rencontre répond à une sollicitation de l'équipe de la malterie arts visuels afin d'avoir une mise à plat sur le positionnement de chacun vis-à-vis des formations et des périmètres d'actions respectifs. Benoit Villain donne la main aux collègues pour réagir.

Mathilde Sauvillers précise selon elle que le partenariat avec l'AFDAS n'entre pas en concurrence à partir du moment où 50° NORD – 3° EST donne librement l'information aux artistes qu'ils ont un droit à la formation financé par l'AFDAS et de mettre en évidence comment ils peuvent en bénéficier. Les artistes peuvent par exemple se faire accompagner par la malterie arts visuels pour suivre une formation. L'association avec l'AFDAS lui semble intéressante dans ce sens pour diffuser l'information.

Benoit Villain est d'accord avec Mathilde Sauvillers mais ne voit pas pourquoi mettre en place un partenariat avec l'AFDAS. Benoit Villain dit que les artistes peuvent se faire accompagner



50° NORD
— 3° EST



50° NORD — 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

par des membres du pôle ou en dehors du pôle par l'AFDAS. Il précise que dans ce contexte, il ne comprends pas la proposition de partenariat de l'AFDAS.

Thierry Heynen revient sur l'échange à venir avec la coprésidence de la malterie sur la clarification des missions. Par ailleurs, au regard de la structuration que nous sommes en train de faire au sein du pôle, Thierry Heynen pense que l'AFDAS devrait être un partenaire plus présent au sein du réseau, voire devenir un membre du pôle. L'AFDAS fait parti de la réalité des structures et des artistes membres du Pôle, afin de pouvoir participer à la réflexion du pôle (même si les enjeux d'accompagnement de la filière ne sont pas directement soutenus). En se projetant sur cette vision-là, Thierry Heynen serait favorable à répondre positivement, tout en étant très prudent, et afin de se rapprocher de l'AFDAS pour commencer à travailler ensemble sur notre réflexion globale.

Clémentine Julie Danière rejoint les propos de Thierry Heynen. Clémentine Julie-Danière précise que le fait d'avancer avec la malterie arts visuels sur les rôles de chacun n'empêche pas d'avancer sur la multiplication des points d'entrée.

Clémentine Julie Danière précise qu'aujourd'hui, le pôle ne s'engage à rien d'autre que d'être un interlocuteur comme relai. Il n'est pas problématique d'avancer dans cette transparence des interlocuteurs sollicités. De plus, cela renforce cette dimension filière.

Ruchi Anadkat revient sur la situation délicate avec la malterie arts visuels, par rapport au lien avec l'AFDAS, afin d'éviter tout malentendu. Ruchi Anadkat partage sa mécompréhension de la démarche de l'AFDAS à aller chercher le pôle. Ruchi Anadkat suggère qu'une rencontre entre l'Afdas, 50° NORD – 3° EST et la malterie arts visuels soit réalisée afin d'éviter tout malentendu entre les structures.

Lucie Orbis revient sur la mission des OPCO, le droit à la formation à destination de tous les professionnels du secteur et non seulement des artistes, et du contexte d'évolution de la branche professionnelle et la création d'un syndicat employeur. L'AFDAS devient l'interlocuteur de cette évolution professionnelle dans son secteur d'activité.

Mathilde Sauvillers revient sur l'intervention succincte de l'outil Artist Kit dans le parcours de l'artiste et la ressource professionnelle, et rappelle de la nécessité d'avoir accès à des informations sur différents canaux et/ou sites internet.

Benoit Villain revient sur son interrogation qui ne concernait pas le fait de communiquer auprès des professionnels sur les dispositifs existants. Son interrogation porte sur le fait que le pôle reçoit une invitation pour participer à un Copil, soit, une structuration qui est déjà mise en place. Benoit Villain trouve que le mail n'est pas très clair sur ce qui est attendu du pôle. Benoit Villain précise qu'il ne dit pas qu'il ne faut pas communiquer sur ce que fait l'AFDAS et sur ce que fait la malterie arts visuels, ou ne pas relayer ou rediriger quand il y a des questions. Benoit Villain s'interroge juste sur l'invitation précisément.

Michèle Vibert revient sur l'implication de l'AFDAS lors du diagnostic arts visuels, et qu'il s'agit d'une continuité de dialogue.



50° NORD
— 3° EST



50° NORD — 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Benoit Villain suggère à Lucie Orbie de partager la date avec les membres du Conseil d'administration afin qu'ils puissent y participer.

Le Conseil d'administration décide qu'un appel à participation au sein du Conseil d'administration soit lancé rapidement afin de répondre à la participation du comité de pilotage de l'AFDAS / DREETS Hauts-de-France

_ point assises du CIPAC

L'assemblée constitutive du SEDAV – Syndicat des Employeurs Des Arts Visuels – se tiendra courant janvier 2026. Benoit Warzée revient sur la décision collective à venir sur la branche professionnelle et le dialogue paritaire à venir afin de construire ensemble.

L'espace 36 fera partie de cette assemblée constitutive. La Fraap sera signataire de cette assemblée constitutive avec une volonté d'être dans le bureau. Benoit Warzée précise que ce n'est pas une transformation du CIPAC mais complémentaire au CIPAC.

À noter : les galeries sont déjà dans un syndicat du commerce et les structures rattachées à la fonction publique ne pourront pas se syndiquer dans le secteur privé, relevant du droit public. Une étude de la représentativité dans moins de 3 ans permettra de débloquer des fonds pour le syndicat. Il est donc essentiel que se syndiquer rapidement en tant qu'employeur.

Par ailleurs, pour être représentatif, il est également nécessaire que les salariés puissent se syndiquer.

Il n'y aura pas une création d'une convention collective mais ce syndicat rejoindra une convention collective existante.

Le Frac Grand Large Hauts-de-France sera signataire.

Benoit Warzée partage le calendrier administratif, soit non-politique. En 2 ans et demi, il est nécessaire de trouver le maximum d'adhérents afin de prouver cette représentativité. Une fois cette représentativité reconnue, il sera possible de débloquer des budgets pour entre autres recruter.

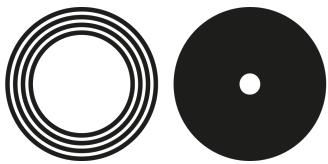
La date de l'assemblée constitutive n'est pas encore définie. Toutes personnes souhaitant participer à cette aventure peuvent contacter Benoît Warzée.

_ actualité nationale – projet de loi sur la continuité de revenu des artistes-auteurs : https://actualite.com/article/127757/politique-publique/pour-la-continuite-de-revenus-des-auteurs-assurance-chomage-ou-compte-personnel-de-creation#google_vignette

_ La tribune « Le budget du silence » portant sur le PLF 2026, a été signée notamment par le CRAC Hauts-de-France et le CIPAC, en soutien direct aux radios associatives, sur une impulsion de l'UFISC.



50° NORD
— 3° EST



50° NORD — 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

_ Le pôle a également été informé d'une baisse significative du budget culture de la Région Grand Est : -10% sur les équipements culturels et près de 60% pour l'agence régionale.

* * * * *

Le Conseil d'administration a procédé successivement à l'examen des points 1 à 10 inclus. Il approuve l'ensemble des points abordés et adopte les différentes propositions figurant sur ce présent compte-rendu. Le prochain Conseil d'administration aura lieu le 29 janvier 2026 dans les bureaux du Pôle.

Fait à Tourcoing, le 27 novembre 2025

Thierry Heynen, Coprésident

Benoit Villain, Coprésident



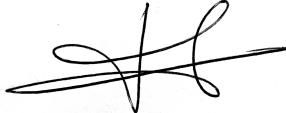
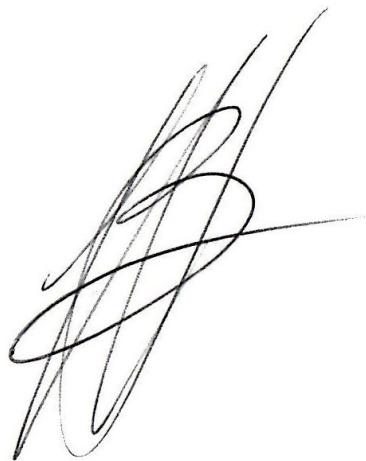
50° NORD
— 3° EST



50° NORD
— 3° EST

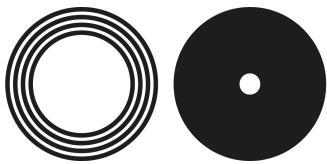
Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

ÉMARGEMENT

NOM DU MEMBRE	NOM DE LA PERSONNE	SIGNATURE
LaM	Benoit Villain	
Esa Dunkerque-Tourcoing	Thierry Heynen	
FRAC Grand Large – Hauts-de-France	Clémentine Julle-Danière	
Le Fresnoy – Studio national	Michèle Vibert	
Espace 36	Benoît Warzée	
Mathilde Sauvillers		

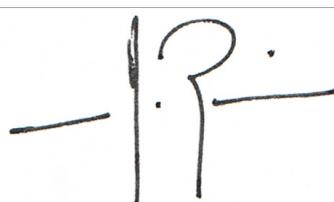


50° NORD
— 3° EST



50° NORD — 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

NOM DU MEMBRE	NOM DE LA PERSONNE	SIGNATURE
Ruchi Anadkat		
Darya Brient – Galerie de l'Est		
POLARIS	Anne Rivollet	
	Lucie Orbie	



50° NORD
— 3° EST